

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec le 12 novembre 2012

Monsieur Michel-Louis Beauchamp
Directeur général
Cégep Beauce-Appalaches
1055, 116^e Rue Est
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de la réunion du 12 septembre 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège pour donner suite aux recommandations que la Commission avait formulées lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport, la Commission avait formulé trois recommandations. Dans la première, elle recommandait au Collège de s'assurer que toutes les responsabilités inhérentes à l'évaluation des apprentissages sont exercées en conformité avec sa politique. La Commission avait noté des problèmes par rapport à l'approbation des plans de cours et à l'application des règles relatives au plagiat, à l'évaluation synthèse, à l'évaluation du français et à l'épreuve synthèse de programme (ESP). L'analyse qu'elle a faite des plans de cours accompagnés de la *Grille de cohérence, de conformité et d'équité du plan de cours (PIEA, devis ministériel, RDEA)*, permet à la Commission de constater que la Direction des études et les départements approuvent les plans de cours comme prévu dans la PIEA. La Commission note aussi que le Collège a pris des mesures pour que la règle de plagiat soit mieux connue des professeurs afin qu'elle soit correctement appliquée. De plus, le Collège a également pris des moyens pour s'assurer que les étudiants connaissent et comprennent bien cette règle. Par ailleurs, l'analyse qu'elle a réalisée d'un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales de cours amène la Commission à constater que tous les cours ont maintenant des évaluations synthèses dont la pondération et l'application du double seuil sont conformes à la PIEA. En ce qui concerne l'évaluation du français, la Commission observe les efforts déployés par le Collège pour outiller ses professeurs dans l'évaluation du français. Des ateliers de formation

ont été offerts aux professeurs. Le centre d'aide en français accompagne les professeurs qui le demandent et le Collège publie des capsules linguistiques sur son portail. L'analyse qu'elle a réalisée de plans de cours et d'évaluations finales de cours a permis à la Commission de constater que le français est évalué selon les balises de la politique. On remarque notamment que l'évaluation du français apparaît comme critère d'évaluation dans la grille de correction des évaluations finales de cours. Enfin, la Commission constate que les épreuves synthèses de programme (ESP) sont élaborées en conformité avec le *Cadre institutionnel d'élaboration et d'administration de l'épreuve synthèse de programme* par les comités de programme et que, comme prévu dans la politique, les comités de programme transmettent les normes et les modalités des ESP à la Commission des études. Compte tenu des actions décrites précédemment et de l'analyse qu'elle a faite, la Commission considère que le Collège s'est donné les moyens pour s'assurer que les responsabilités en lien avec l'évaluation des apprentissages sont assumées en conformité avec la politique. Elle lève donc cette recommandation.

Dans sa deuxième recommandation, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que les évaluations finales de cours attestent l'atteinte par l'étudiant des objectifs selon les standards ciblés. L'analyse qu'elle a réalisée d'un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales de cours l'amène, comme le Collège, à conclure que les évaluations synthèses de cours permettent de vérifier l'atteinte des objectifs selon les standards. La Commission lève donc cette recommandation.

Dans sa troisième recommandation, la Commission avait recommandé de s'assurer de l'équivalence de l'évaluation lorsqu'un cours est donné par plus d'un professeur et cela, que le cours se donne dans un site ou plus d'un site. La Commission considère que l'échantillon fourni par le Collège ne lui permet pas de lever la recommandation qui porte sur l'équivalence de l'évaluation. Elle compte recevoir de sa part les suites appropriées qu'il y apportera.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M^{me} Rachel Aubé, directrice des études